CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 23 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre 2014, s'est réuni le **LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014 à 20 H 00,** salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- ADMINISTRATION GENERALE -

1 - PORTS – DRAGAGE DU CHENAL – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée.

2 - PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ELU

Le Conseil Municipal accorde la protection fonctionnelle à Monsieur Yves ROUCHER et accepte la prise en charge des frais de procédure et des honoraires d'avocat, sur présentation des factures acquittées qui seront remboursées à Monsieur ROUCHER.

3 - ACCEPTATION D'UN LEGS GREVE DE CHARGES ET CONDITIONS – SUCCESSION DE MADAME GINETTE BERLANCOURT VEUVE DAFFAS

Le Conseil Municipal décide d'accepter le legs de la somme de 1 091,19 € suivant les dispositions du testament de Madame Ginette BERLANCOURT veuve DAFFAS, régulièrement constatées par Maître TREILLARD, notaire et autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - INDEMNITES DE SINISTRES – DECISION DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal accepte les indemnisations proposées par les assurances pour le remboursement de différents sinistres.

- FINANCES -

5 - FINANCES COMMUNALES – EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 5

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°5 et autorise les écritures budgétaires.

6 - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES 2014

Le Conseil Municipal décide d'admettre en pertes sur créances irrécouvrables, pour l'exercice 2014 sur le budget principal de la Ville la somme de 8 858,07 € au titre des créances admises en non-valeur, la somme de 6 718,33 € au titre des créances éteintes.

7 - TAXE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCFE) - FIXATION DES COEFFICIENTS 2015

Le Conseil Municipal décide de conserver, à compter du 1er janvier 2015, le coefficient multiplicateur de 2014 au taux unique de 8,44 sur le territoire communal.

8 - ACQUISITION D'ENGINS – ANNEE 2014 – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – ATTRIBUTION DES LOTS 1 ET 2

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés suivant les propositions de la commission d'adjoints du 21 juillet 2014, et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

- RESSOURCES HUMAINES -

9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

10 - PRIME DE FIN D'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal décide de reconduire la prime de fin d'année à un montant net de 913,95 €.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

11 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'UNION DES COMMERCANTS DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Union des Commerçants des Sables d'Olonne une subvention de 4 750 € correspondant à 80% des dépenses réalisées par l'association ; disposition identique à l'année 2013.

12 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ORCHESTRE D'HARMONIE DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat culturel avec l'Orchestre d'Harmonie des Sables d'Olonne pour le spectacle de musique classique qui se tiendra le 7 décembre 2014 aux Atlantes, approuve la prise en charge par la ville de moyens matériels, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

13 - TARIF CONCERT NOUVEL AN « ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE NANTES »

Le Conseil Municipal approuve le tarif unique de 12,00 €.

14 - OPERATION TELERAMA PASS ART CONTEMPORAIN AU MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX

Le Conseil Municipal autorise le musée de l'Abbaye Sainte-Croix à être partenaire de cette opération et permet aux détenteurs du Pass Art Contemporain de bénéficier d'une entrée offerte pour une entrée achetée au musée de l'Abbaye Sainte-Croix.

15 - UNIVERSITE PERMANENTE - TARIFS 2014/2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs « Université Permanente » pour l'année 2014/2015.

16 - LOCATION PRIEURE SAINT-NICOLAS, SALLE DES GARDES ET AUDITORIUM ST MICHEL – TARIFS 2014/ 2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de location du Prieuré St Nicolas, Salle des Garde et de l'Auditorium St Michel pour l'année 2014/2015.

- EDUCATION – JEUNESSE -

17 - INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE DANS LES ECOLES – MODALITES D'ORGANISATION 2014/2015

Le Conseil Municipal décide de renouveler le dispositif des interventions « Musique et Danse » pour l'année scolaire 2014/2015 et autorise le Maire à procéder au recrutement et à la rémunération des intervenants ;

18 - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – COMPLEMENT COMMUNAL – ANNEE 2013

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le montant de l'I.R.L. 2013 proposé, sur la part versée par l'Etat et sur la suppression de la part communale.

- ACTIVITES SPORTIVES -

19 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS – ANNEE SPORTIVE 2014/2015

Le Conseil Municipal approuve les conventions de mises à disposition des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives selon les volumes horaires hebdomadaires suivants sur les 36 semaines hors vacances de l'année scolaire 2014/2015 :

- le TVEC85 12,5
- le PAYS DES OLONNES BASKET 12
- le RUGBY CLUB SABLAIS 18
- le SEC ATHLETISME 2
- le DAUPHINS PAYS DES OLONNES 1

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

20 - OPERATION SCOLA-RUGBY AVEC LE RUGBY CLUB SABLAIS – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 – CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec le Rugby Club Sablais et autorise Monsieur le Maire à la signer.

21 - OPERATION SCOLA-BASKET AVEC LE PAYS DES OLONNES BASKET – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 – CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec le Pays des Olonnes Basket et autorise Monsieur le Maire à la signer.

22 - SECTION SPORTIVE LOCALE « BEACH VOLLEY » - ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 – SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 100 € à l'association SEC Volley-Ball.

23 - PARTICIPATION DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE AU CLUB VENDEE POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 810 € au Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée.

24 - SUBVENTIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 500 € à l'association des Archers Sablais.

25 - LOCATIONS DE SALLES – SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 161,55 € à l'amicale des Olonnois.

- ACTIVITES NAUTIQUES – GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

26 - INSTITUT SPORTS OCEAN – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NAUTIQUES

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- 500 € aux « Bois Flottants » pour le fonctionnement de l'Association ;
- 1 453,20 € au « Canoë Kayak Côte de Lumière » pour le réajustement de la subvention attribuée à l'organisation de la Vendée VA'A (course de pirogues Les Sables d'Olonne - l'Ile d'Yeu – Les Sables d'Olonne) du 29 au 31 mai 2014.

- ACTION SOCIALE -

27 - SUBVENTIONS SOCIALES

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- SECOURS CATHOLIQUE.....2 736,95 €
- LES BIBLIOTHEQUES SONORES DE VENDEE.....1 200,00 €
- ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS.....350,00 €

- ASSOCIATION « ROSE DES VENTS »……300,00 €
- CLIC DU LITTORAL……209,40 €

- CADRE DE VIE – URBANISME – BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE – AFFAIRES FONCIERES -

28 - AIDES A L'HABITAT – ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE – ANNEE 2014

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du Pôle d'Aides à l'Habitat.

29 - TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal confirme le taux de 3,6 % sur l'ensemble du territoire communal, exonère totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

1. Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI ou du PTZ+) ;
2. Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) ;
3. Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes ;
4. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

30 - AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PLACE DE PARKING SITUEE DANS LA RESIDENCE « LES QUAIS DE STELLA » 8 QUAI ROUSSEAU MECHIN ET RUE BELLE RUE AUX CONSORTS ROUAULT

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts ROUAULT le lot n° 30 (emplacement 28 Haut) situé dans le parking de la Résidence «Les Quais du Stella» au prix net vendeur de 18 000 € H.T. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

31 - AFFAIRES FONCIERES – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE « LES MORINIERES » RUE DES BRANCHES AUX CONSORTS MOTREFF

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts MOTREFF la parcelle communale cadastrée dans la section AD sous le n° 117 au prix net vendeur de 7 830 € H.T. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

*
* *